

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 avril 2014

Sous la présidence de M. SCHEYDECKER Camille, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. HAASSER Mireille, MEYER Albert, MULLER Patrick, AMBOS Danièle et MEY Dominique, Maires-Adjointes.

Mmes et MM. HOFFMANN Christiane, WERNERT Georges, LAMS Jean-Claude, BARTH Odette, LIENHARDT Jacqueline (arrivée à 19h08 au point n° 1), MARTIN Yvonne, MIESCH Liliane, STEIN Véronique, BACH Frédéric, HUCK Daniel, STUMPF Nathalie, ERNEWEIN Arnaud (arrivé à 19h40 au point n° 2), HAAS Ludovic, SCHLUR Anne-Catherine, KOENIG Jean-Louis et BAILLY Jean-Claude.

Membres absents excusés : Mmes et MM. BURGARD Marie-Louise (procuration à SCHEYDECKER Camille), EISENMANN Etienne (procuration à MEYER Albert), BRUCKER Stéphane (procuration à HAASSER Mireille), ERNEWEIN Arnaud (procuration à BARTH Odette jusqu'à son arrivé à 19h40 au point n° 2) et BURGER Lourdes (procuration à BAILLY Jean-Claude).

Vu que plus de la moitié des membres actifs sont présents, le Conseil Municipal a qualité de pouvoir délibérer de façon valide. La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 19,00 heures.



Le Maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

◆ Autorisation d'occupation du domaine public à M. BIDICI Yilmaz.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, en raison de l'urgence de la décision à prendre.



M. le Maire propose de désigner le secrétaire de séance : après vote à mains levées unanime, M. MEYER Albert est désigné comme secrétaire de séance pour la réunion du 29 avril 2014.



En préambule, le Maire informe le Conseil Municipal que Mme HUCK Séverine a donné sa démission de son poste de Conseillère Municipale par courrier du 28 avril 2014. Par conséquent, elle est remplacée par M. ELCHINGER Thibaut qui sera installé dans ses fonctions lors de la prochaine séance.



N° 064/2014 ◆ Approbation du Budget Primitif 2014 du Budget Annexe de la Forêt.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 024/2014 du 19 mars 2014 relative au débat d'orientation budgétaire du Budget Primitif 2014, Budget Annexe de la Forêt,

- Vu l'avis de la Commission des Finances et des Affaires Economiques réunie le 22 avril 2014,

- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire,

- Après délibération et étude minutieuse des documents budgétaires,

- Après vote à mains levées unanime,

décide :

1) De voter le Budget Primitif 2014 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

2) D'approuver le Budget Primitif 2014 du service annexe de la Forêt et de l'arrêter comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	313 967,90	104 620,00
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
Excédent antérieur reporté (art. R 002)	0,00	209 347,90
Déficit antérieur reportés(art. D 002)	0,00	0,00
Total	313 967,90	313 967,90

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	0,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
Déficit antérieur reporté	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Total	0,00	0,00



N° 065/2014 ◆ Approbation du Budget Primitif 2014 du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 025/2014 du 19 mars 2014 relative au débat d'orientation budgétaire du Budget Primitif 2014, Budget Principal de la Commune,

- Vu l'avis de la Commission des Finances et des Affaires Economiques réunie le 22 avril 2014,

- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et de M. MEYER Marc, Directeur Général de Services,

- Après étude minutieuse des documents budgétaires,

- Après votes à mains levées,

décide :

1) De voter à l'unanimité le Budget Primitif 2014 de la Commune :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

- au niveau des chapitres pour la section d'investissement, avec définition des opérations,

2) D'approuver à la majorité absolue (23 voix pour et 3 abstentions) le Budget Primitif 2014 de la Commune et de l'arrêter comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	4 204 972,12	3 704 372,00
Virement à la section d'investissement (art. D 023)	121 591,72	0,00
Excédents antérieurs reportés (art. R 002)	0,00	622 191,84
Déficits antérieurs reportés (art. D 002)	0,00	0,00
Total	4 326 563,84	4 326 563,84

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits	1 064 507,59	942 915,87
Virement de la section de fonctionnement (art. R 021)	0,00	121 591,72
Excédents de fonctionnement capitalisés (art. R 1068)	0,00	297 275,15
Excédents antérieurs reportés (art. R 001)	0,00	454 054,92
Déficits antérieurs reportés (art. D 001)	0,00	0,00
Restes à réaliser	2 147 736,32	1 396 406,25
Total	3 212 243,91	3 212 243,91

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 066/2014 ◆ Fixation du taux des taxes communales applicables en 2014.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide d'approuver la proposition du Maire telle que présentée et de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales applicables en 2014, ces taux sont fixés comme suit :

- 1) Taxe d'habitation : 14,49 %,
- 2) Foncier bâti : 15,52 %,
- 3) Foncier non bâti : 62,45 %.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 067/2014 ◆ Attribution de subventions diverses.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2014 :

Article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations	
OBJET	Prévu BP 2014
Musique Municipale	4 600,00
Musique Municipale : école de musique	17 000,00
Sapeurs-Pompiers (amicale des)	2 300,00
Amis de la nature et des oiseaux (A.N.O.)	155,00
Anciens Combattants d'Afrique du Nord (A.F.N.)	155,00
Chorale "chantons la vie"	155,00
Chorale Ste Cécile	155,00
Confrérie La Picole	155,00
Copains Maurice (amicale des)	155,00
Crystal'Event	155,00
Entente canine de Soufflenheim	155,00
Eoliennes, l'énergie nouvelle (les)	155,00
Golf Business Club - Europe	155,00
Paul Messner (association)	155,00
Rebells (association les)	155,00
Souffle d'Arts de Soufflenheim (assoc.culturelle)	155,00
Sunderfeet	155,00
Wild World Tuning Club	155,00
A.C.L. St Joseph (assoc.cult.&loisirs)	310,00
Donneurs de sang (association des)	310,00
Pêche et protection du milieu aquatique (association pour la) APPMA	310,00
Portugais (association)	310,00
Etangs (assoc.des habitants du quartier des)	310,00
Unterdorf (assoc.des habitants du quartier)	310,00
Aide à la formation BAFA	500,00
SPA (Société protectrice des animaux)	3 300,00
A.P.E.P.A. - périscolaire ados	27 085,00
A.P.E.P.A. - périscolaire enfants	127 574,00
A.P.E.P.A. - rythmes scolaires	62 000,00
PAMINA (Association)	1 050,00
Réserve article 6574	1 000,00
Total article 6574	250 594,00

Article 678 - Autres charges exceptionnelles		
OBJET		Prévu BP 2014
Société d'Aviculture	Soutien bal du 13 juillet	500,00
Confrérie La Picole	Subv. exceptionnelle	218,00
Conseil de Fabrique de l'Eglise	Particip.frais consom.gaz 1/3	1 600,00
Ecole Elémentaire Louis Cazeaux (coopérative)	Particip.stage canoé kayak	960,00
Ecole Elémentaire Louis Cazeaux (coopérative)	Subv.pour animations scolaires (jardin+intervention d'un écrivain)	1 422,00
Ecole Elémentaire Louis Cazeaux (coopérative)	Subv.pour opération "T-shirt pour les Philippines"	200,00
Ecole Maternelle Jacques Prévert (assoc. parents et amis de l')	Subv.pour animation pédagogique (projet eau)	1 290,00
Kandem (ville de)	Subv.pour "Reiturnier" (tournoi de cavaliers)	500,00
Réserve	Réserve de crédit	1 000,00
Travaux de démolition	Démolition du bâtiment annexe de la maison anc.Rubel	30 000,00
Travaux de démolition	Démolition de l'ancienne Vestra	205 000,00
Unterdorf (assoc.des habitants du quartier)	Régul.subv.due en 2013	310,00
Total article 678		243 000,00

Article 20421 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : biens mobiliers, matériels et études		
OBJET		Prévu BP 2014
Arts martiaux Rhénan	15% s/matériel d'équipement	800,00
Capoeira Ginga (association de)	15% s/matériel d'entraînement	375,00
Cercle culturel & sportif Aloysia	15% s/achat de tables et chaises	840,00
Réserve article 20421		1 500,00
Sapeurs-Pompiers (amicale de)	100% s/achat plastrons et fourragères	1 600,00
Sapeurs-Pompiers (amicale de)	100% s/achat vestes	4 500,00
Souffle d'Arts de Soufflenheim (assoc.culturelle)	15% s/achat amplificateur	53,00
UPPERCUT	15% s/achat bouliers et paos	30,00
UPPERCUT	15% s/achat d'un ring	300,00
Total article 20421		9 998,00

Article 20422 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : bâtiments et installations		
OBJET		Prévu BP 2014
ACL St Joseph (ass.cult.&loisirs)	15% s/travaux mise en conformité Fouchy (tr.2)	10 000,00
Amis de la nature et des oiseaux (ANO)	15% s/terrasse couverte	750,00
Aviculture (société d')	100% s/poste du grillage	1 500,00
Aviculture (société d')	15% s/portillon	210,00
Réserve article 20422		2 500,00
Subv.pour ravalement de façades		5 000,00
Tennis-Club de Soufflenheim	15% s/réfection dalle en béton	150,00
Total article 20422		20 110,00

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 068/2014 ◆ Constitution de provisions pour risques.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) De constituer les provisions pour risques suivantes au Budget Primitif Principal de la Commune pour l'année 2014 :
- Article D-6815 et R-15182 : 100.000,00 euros pour les éventuelles créances irrécouvrables (société Haar et autres).

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 069/2014 ◆ Autorisation de vente de bois à l'amiable.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° 028/2013 du 26 février 2013 par laquelle le Conseil Municipal avait donné son accord pour les ventes individuelles de bois à l'amiable issus de la forêt communale de Soufflenheim jusqu'au 1^{er} avril 2014,

- Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) D'autoriser le Maire à procéder à des ventes individuelles de bois à l'amiable, issus de la forêt communale de Soufflenheim (bois de mauvaise qualité, ou encore retiré lors des ventes aux enchères qu'il semble difficile de remettre en vente sous forme d'enchères publiques) pour toute la durée du mandat électoral en cours,

- 2) D'autoriser le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 070/2014 ◆ Autorisation d'occupation du domaine public – M. BIDICI Yilmaz.

Le Conseil Municipal,

- Vu la demande d'occupation du domaine public communal (voie publique) de M. BIDICI Yilmaz,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées unanime,

décide :

- 1) D'accorder à M. BIDICI Yilmaz demeurant à Soufflenheim, 3 rue Neuve, l'autorisation d'occuper le domaine public communal (voie publique) en vue de la mise en place d'une isolation extérieure avec un crépi qui va empiéter sur le domaine public communal sur une bande de 6 cm) dans le cadre de la réhabilitation de sa maison d'habitation,

- 2) D'autoriser le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 071/2014 ◆ Divers.

◆ Le Maire donne des précisions apportées par M. COSCO, responsable du Centre Technique de Soufflenheim, concernant le mode de calcul de la subvention de 200.000,00 € octroyée par le Conseil Général du Bas-Rhin pour le réaménagement de la traverse (cf. délibération n° 056/2014 du 17 avril 2014.

◆ Le Maire fait le point sur les affaires juridiques en cours au niveau de l'urbanisme et du personnel communal.

Proposition de l'opposition :

◆ Voirie

Je souhaite faire une proposition concernant les aménagements de voirie.

Comme dans le budget, les travaux de réaménagement des diverses rues proposés au débat d'orientation budgétaires, n'ont pas été intégrés, il serait souhaitable de réaliser un état général ou un diagnostic des différentes voiries restant à reprendre.

Si on connaît les rues à réaménager, l'important est d'en connaître le montant total (voirie, éclairage public et réseaux divers).

Il faut voir si ce travail peut être réalisé par le responsable du service technique, s'il en a le temps ou d'en confier une mission à des B.E. privé.

Ceci permettra d'établir une programmation sur le long terme en fonction des budgets.

◆ Bâtiments

Il serait également souhaitable de profiter du décalage légal pour réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments communaux afin de définir les coûts de l'ensemble des travaux d'économie d'énergie.

Ce diagnostic ne sera pas sans incidence sur la mise en conformité des bâtiments et sur l'accessibilité.

◆ Aménagement de Pâques

Pour compléter la demande de Mme HOFFMANN, il serait intéressant de se rapprocher de la ville de Haguenau, qui crée ou utilise un certain nombre de sujet et voir s'il ne souhaite pas se débarrasser d'un certain nombre.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

La séance est close à 21h15.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 29 avril 2014 comporte les délibérations n° 064/2014 à 071/2014.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆